

DÉCLARATION COMMUNE DE M. FRANÇOIS MITTERRAND, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE M. CHADLI BENDJEDID, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE, ALGER, MARDI 1ER DÉCEMBRE 1981

1 DECEMBER 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Le Président de la République algérienne démocratique et populaire,

- Secrétaire général du Parti FLN

- CHADLI BENDJEDID

- et

- Le Président de la République française,

- François MITTERRAND,

- Profondément attachés à des relations internationales fondées sur la justice et l'équité, dans le respect de l'indépendance et de la personnalité des Etats,

- Egalement préoccupés par l'aggravation des tensions dans le monde,

- Convaincus qu'aujourd'hui l'Algérie et la France peuvent en conjuguant leurs efforts contribuer à la mise en oeuvre d'un nouvel ordre mondial nécessaire à la sauvegarde de la paix et la sécurité dans le monde,

- déclarent :

- 1/ L'Algérie et la France refusent des relations internationales reposant sur l'emploi de la force, sur la volonté de domination ou le mépris, sur l'oubli des principes inscrits dans la charte des Nations unies.

- Elles appellent au respect scrupuleux de l'égalité des Etats, de leur souveraineté, de leur intégrité et de leur identité nationales et à l'instauration de relations internationales fondées sur la participation réelle et démocratique de tous les Etats.

- Elles dénoncent toute forme d'ingérence, toute tentative d'asservissement des peuples et condamnent l'impérialisme, le racisme et l'apartheid.

- Elles s'engagent à oeuvrer pour que soit pleinement respecté et mis en oeuvre, partout dans le monde, le droit des peuples à l'autodétermination.

- Elles soutiennent les efforts de la communauté internationale, que ce soit dans les organisations régionales ou aux Nations unies, pour assurer à tous les peuples l'exercice effectif de leurs droits, établir ou préserver leur indépendance et régler les différends entre Etats par des voies pacifiques.

- Elle se prononcent pour une solution mondiale aux problèmes de la paix, de la sécurité, du désarmement et du développement. Elles s'opposent à l'extension de la confrontation des blocs et sont profondément préoccupées par l'accélération de la course aux armements, notamment du fait des Etats disposant des arsenaux les plus puissants.

- Elles entendent établir entre elles-mêmes des -rapports d'amitié profondément renouvelés fondés sur l'ensemble des principes auxquels l'une et l'autre sont attachées et se concerteront pour concevoir et hâter toutes mesures de -nature à renforcer la confiance et la paix entre les nations.\

2/ L'Algérie et la France s'inquiètent de la persistance au-plan des relations économiques internationales, de -rapports de domination et d'exploitation ainsi que de l'aggravation des inégalités qui séparent les pays en voie de développement des pays développés.

- Elles constatent que des chances équitables de développement ne sont pas offertes aux Etats du tiers monde, ce qui ne permet pas de réunir les conditions d'une croissance ordonnée.

- Elles sont résolues à contribuer à la mise en place du nouvel ordre économique international, à la faveur des négociations globales à lancer d'urgence dans-le-cadre des Nations unies. Ce nouvel ordre devra permettre l'accélération du développement des pays du Sud, afin qu'ils puissent assumer pleinement leur indépendance et affirmer leur identité nationale, ce qui contribuera à relancer une économie internationale en crise et à assurer la paix et la stabilité dans le monde.

- Elles entendent ouvrir la voie à des formes originales et exemplaires de coopération économique internationale et conviennent à cette fin de l'examen en commun d'un certain nombre d'actions concrètes à engager par les deux pays en y associant notamment l'ensemble des outils industriels,

techniques, universitaires et de recherche compétents. Par ces actions, qui marqueront l'esprit novateur de leurs -rapports, la France et l'Algérie entendent mettre en pratique la vision qu'elles partagent du développement des peuples et du respect mutuel que se doivent les Etats. L'intensité des liens qu'elles ont noués, l'ampleur de leurs intérêts communs permettent, en effet, d'avancer dans la voie de -rapports économiques mutuellement féconds et d'une coopération contractualisée.\